

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240328-1048-DE

S'LO

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU

28 mars 2024

Télétransmission en Préfecture	09 AVR. 2024
Transmission en Préfecture	
Date Réception	09 AVR. 2024

Le vingt-huit mars 2024, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE (sauf pour les questions 3 à 5) et sous la présidence de M. Gilles LONGO pour les questions 3 à 5.

Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO, Mme LEROY\*, M. MARCHAND, M. CHARLIER DE VRAINVILLE\*, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA\*, Mme LAUVARD, Mme CREPET (sauf pour les questions 23 et 24), M. HUMBERT (sauf pour les questions 20 et 21), M. RENARD, Mme KARBOWSKI, Mme EL AKKADI (sauf pour les questions 21 à 23), M. BOURDIN, Mme LE ROUX, Mme GATTO, Mme VANDRA, M. BARBIER, M. SIMON-CHAUTEMPS (sauf pour les questions 23 à 24), Mme BONNOT, Mme CAIETTA, M. CAZALA (sauf pour les questions 23 et 25), M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO (sauf pour la question 7), M. ROUX (sauf pour les questions 23 à 25), Mme BRENDLE, M. SGARRA (sauf pour la question 7), M. DOSSIER, M. SONIGO, Mme SOLER, M. ICARD\* (sauf pour la question 7), M. BONNEMAIN\*, M. SERT\*.

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme BARKALLAH à Mme LEROY, Mme LANCINE à M. CHARLIER DE VRAINVILLE, M. PIPITONE à M. PERONA, Mme MICHELAN à M. BONNEMAIN, Mme FERNANDES à M. ICARD, M. POUSSIN à M. SERT.

**ABSENTS** : Mme FRADI, M. CAMPOFRANCO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ROUX

**DELIBERATION N°1048**

**AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
POUR UN GROUPE SCOLAIRE ET UNE SALLE SPORTIVE POLYVALENTE  
QUARTIER DE LA BAUME**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240328-1048-DE

S'LO

**POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Service des affaires foncières  
et immobilières

PC/FL/GM

SL/JPS/AB/LK/SC

ACTE

PUBLIE DU 10 AVR. 2024

NOTIFIE LE \_\_\_\_\_

AU 11 JUIN 2024

Monsieur Michel BOURDIN, Adjoint au Maire, expose :

La Ville a fait l'acquisition de deux parcelles non bâties cadastrées section AR n° 414 d'une surface de 42 274 m<sup>2</sup> suivant acte notarié du 21 février 2020 et AR n° 396 d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> suivant acte notarié du 2 mars 2020 en vue de la réalisation d'un équipement public prévu au Plan Local d'Urbanisme par un emplacement réservé (EP n° 14) (annexe 1).

La zone de ce projet s'inscrit dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle n° 4 destinée à l'aménagement du secteur de Caïs Nord.

Ce projet consistant en la réalisation d'un nouveau groupe scolaire et d'une salle sportive polyvalente nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

La surface de plancher de ce projet totalise 9 286 m<sup>2</sup> avec une emprise au sol de 10 806 m<sup>2</sup> et comprendra 152 places de parking dont 8 places PMR (annexes 2 et 3).

Compte tenu de la superficie des futurs locaux, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer la demande de permis de construire y afférente, ainsi que toutes autres demande d'autorisation d'urbanisme nécessaires à sa réalisation.

De fait,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 421-1 et suivants ;

Il est proposé au Conseil municipal :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées section AR n° 396 et AR n° 414 ainsi que toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la construction de ce nouveau groupe scolaire et d'une salle sportive polyvalente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU l'avis favorable de la commission urbanisme, logement, développement économique, travaux, environnement, voirie et transports réunie le 21 mars 2024 ;**

**APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la MAJORITE des membres présents et représentés par 38 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. BONNEMAIN et son mandant Mme MICHELAN, M. ICARD et son mandant Mme FERNANDES, M. SERT) ;**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240328-1048-DE

S:LO

**AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées section AR n° 396 et AR n° 414 ainsi que toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la construction de ce nouveau groupe scolaire et d'une salle sportive polyvalente.**

**La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.**

**AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 28 mars 2024.**

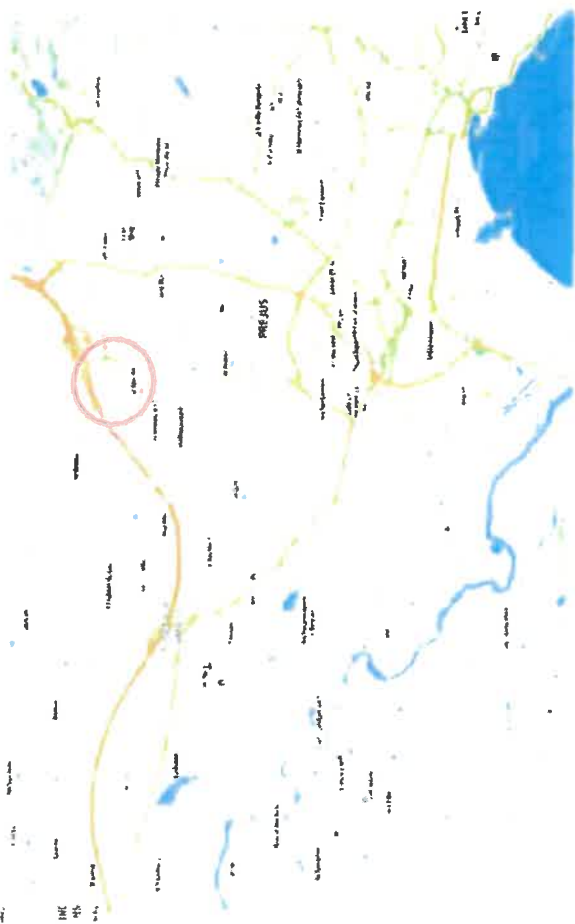
**POUR EXPEDITION CONFORME**

Signé électroniquement par : Sonia LAUVARD  
Date de signature : 09/04/2024  
Qualité : Pour le Maire, l'Adjointe déléguée

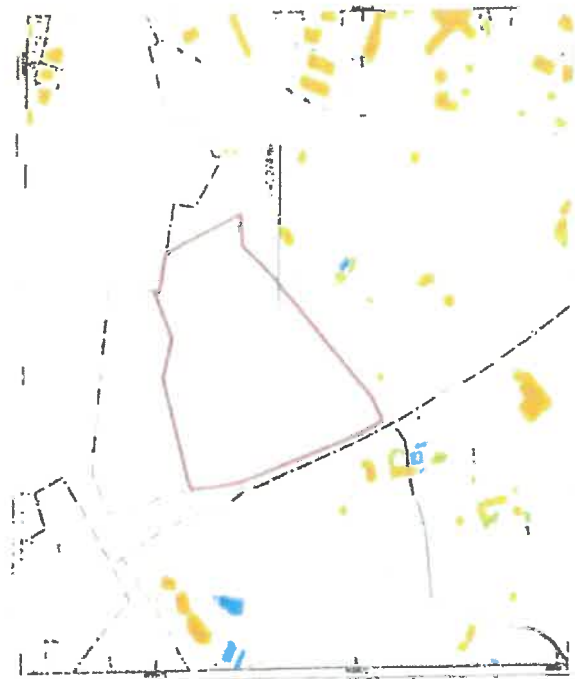




# ANNEXE 1 Plan de situation et vue aérienne



PLAN DE SITUATION  
Ech. 1 / 50 000e



PLAN CADASTRAL  
Ech. 1 / 5 000e

Section cadastrale: AB

Parcelles 000 AR 396 = 10 000 m<sup>2</sup>

000 AR 414 = 42 274 m<sup>2</sup>

Superficie totale: 52 274 m<sup>2</sup>



Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le  
ID : 083-218300614-20240328-1048-DE

**SLO**

PC -

AIRTEL : ATELIER 3

Source :

Date : 31/

Ech :

TITRE DU DOCUMENT

REV.

00,22

Doc n° : GSB-AT3-PC-ARC-TZ-TN-PL-UL-PC1.1 - Plan de situation et plan cadastral\_00.22.PDF

PROJET : GSB | AIRTEL | PHASE | DISC | ZONE | INV. | TYPE | CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE LA BAUME ET D'UNE HALLE POLYVALENTE

GSB | AT3 | PC | ARC | TZ | TN | PLM | 8a Rue des Combattants d'Alsace du Nord, Cdt. 68500 Fegersheim

PC1.1 - Plan de situation et plan cadastral

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

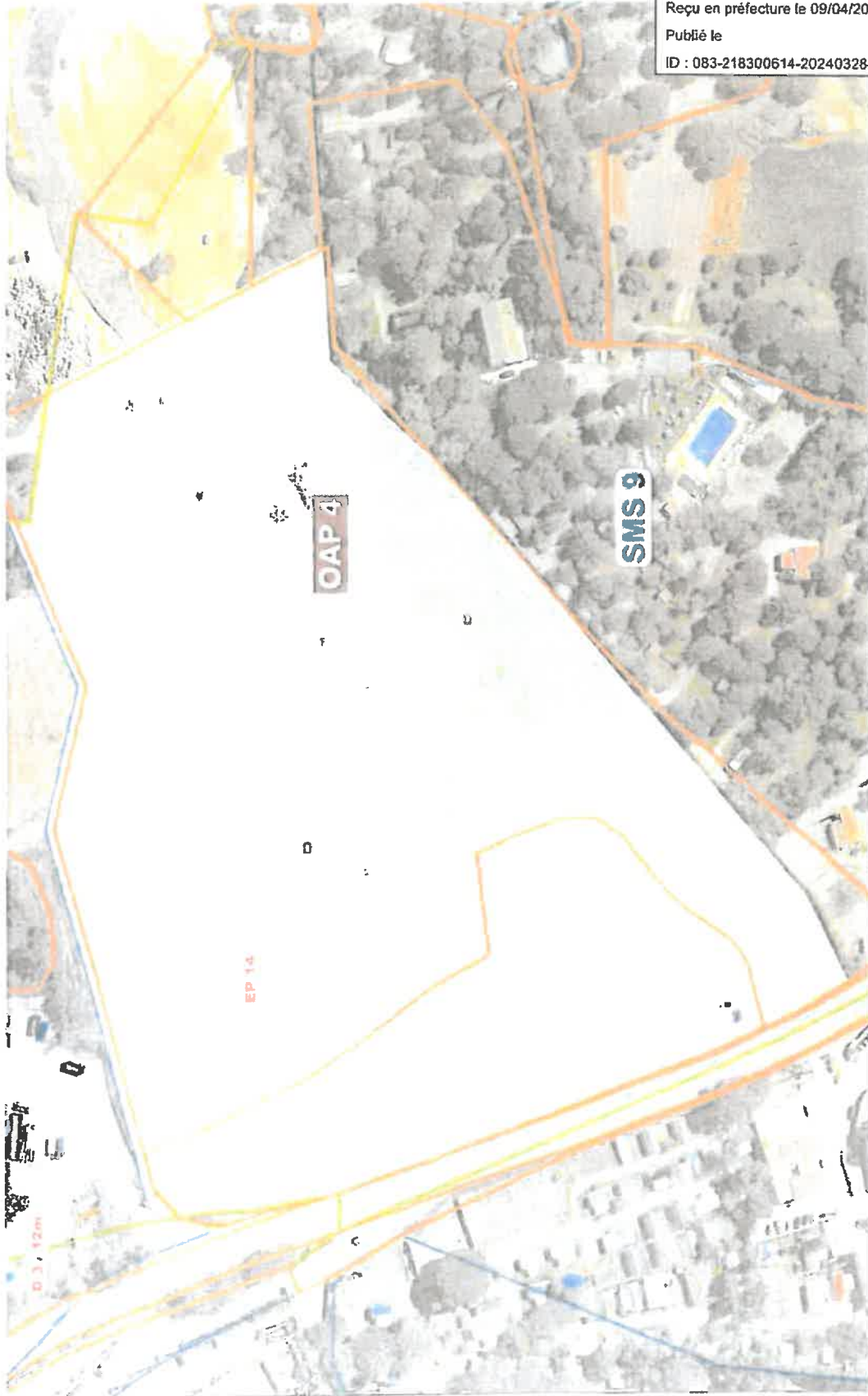
Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240328-1048-DE



SARL  
MAYEN

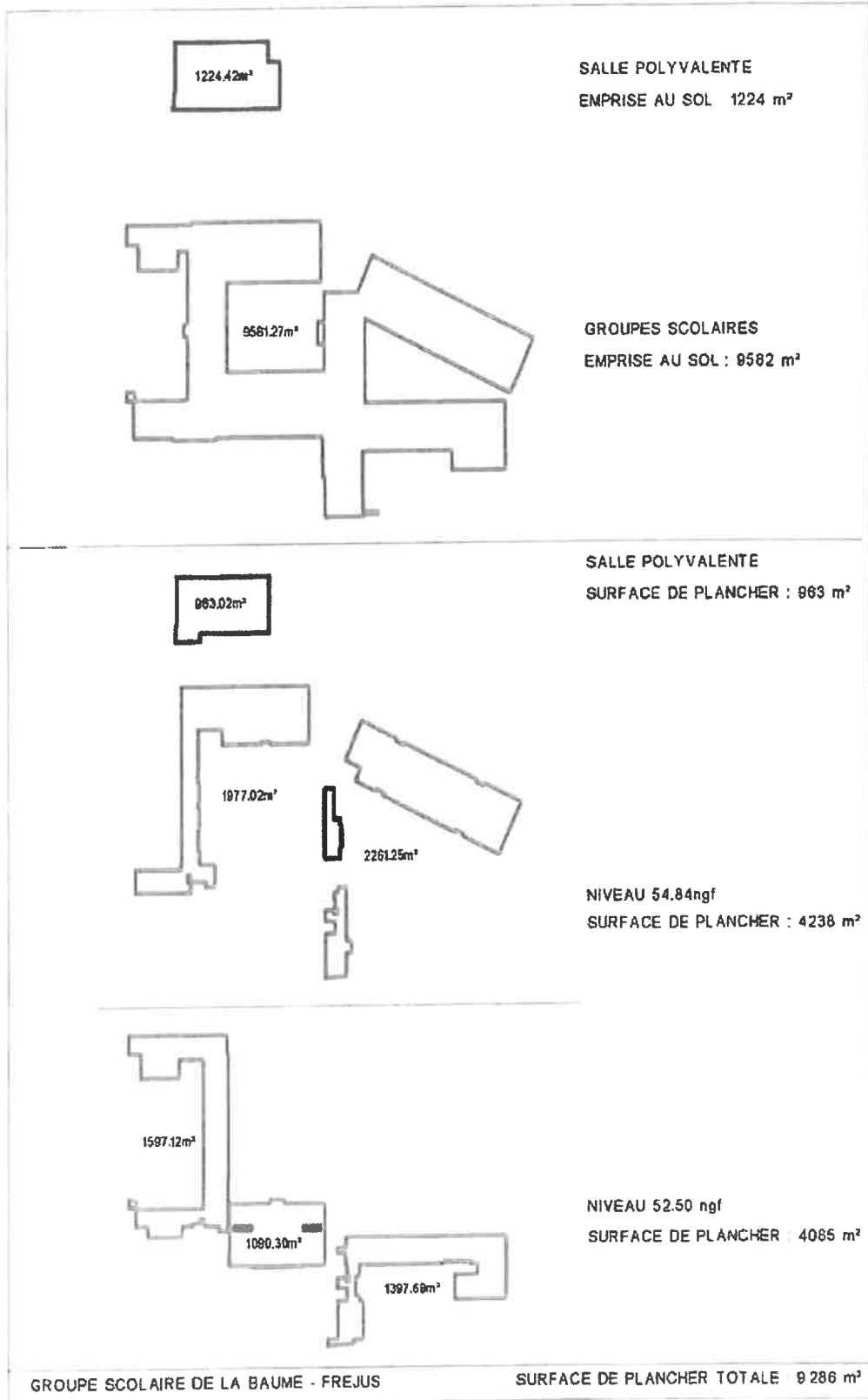


Parcelles AR n° 386 et AR n° 414

Un document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2016-1033 du 4 août 2016 relative à la transparence de l'information sur les décisions individuelles de nature administrative.









**ANNEXE 3 : Photos d'insertion du projet dans son environnement**

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240328-1048-DE

**SLO**



09/04/2024 14:18:23

Plan de localisation

Vue existante

PC-

Auteur : ATELIER 6		Ech :		Date : 31/10/23	
Source :					
Doc. n° : GSB-ATS-PC-ARC-TZ-TN-MA-PC-23 - Insertion de projet dans son environnement Vue 2 depuis le RD_03.22.PDF					
PROJET	ENTRE.	PHASE	DIMC.	ZONE	WU.
GSB	ATS	PC	ARC	TZ	TN   MA
TITRE DU DOCUMENT			REV.	EXT.	
PC-23 - Insertion du projet dans son environnement Vue 2 depuis le RD			00.22	PDF	
Site des Contrats d'Agence du Nord, D4, 43600 Fages					

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 083-216300614-20240328-1048-DE



Auteur : ATEUER 8

PC -

Ech : Date : 31/10/2024

Doc. n° : GSB-ATS-PC-ARC-Z5-TN-IMA-PC8.3-a - Insertion du projet dans son environnement Vue du pansé de la salle sportive\_00.22.PDF

PROJET	ENTRE.	PHASE	DISC.	ZONE	NIV.	TYPE	TITRE DU DOCUMENT	REV.
GSB	ATS	PC	ARC	Z5	TN	IMA	CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE LA BAUME ET D'UNE SALLE POLYVALENTE environnement Vue du pansé de la salle sportive	00.22



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240328-1048-DE

5104



PC -

Auteur : ATELIER 5

Source :

Doc. n° : GSB-ATS-PC-ARC-01-TN-IMA- PCB.2-b - Mutation du projet dans son environnement Vue depuis la paroi des écoles .00.22.PDF

PROJET : ENTRE

PHASE : PC

GSB : ATS

DISC. : ARC

ZONE : Z1

NV. : TN

TYPE : IMA

TITRE DU DOCUMENT

PCB.3-b - Insertion du projet dans son environnement, Vue depuis la paroi des écoles

Ech :

Date : 31/10/24

REV.

00.22

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

**SLOW**

ID : 083-218300614-20240328-1048-DE



**PC -**

Auteur : ATELIER S

Source :

Doc. n° : GSB-AT5-PC-ARC-Z3-TN-IMA - PC3.3-c - Insertion du projet dans son environnement Vue depuis les cours 00.22.PDF

PROJET	ENTRE.	PHASE	DISC.	ZONE	NIV.	TYPE	TITRE DU DOCUMENT	REV.
GSB	AT5	PC	ARC	Z3	TN	IMA	CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRES DE LA BAUME ET D'UNE HALLE POLYVALENTE	00.22

Ech :

Date : 31/10/

TITRE DU DOCUMENT  
PC3.3-c - Insertion du projet dans son  
environnement Vue depuis les cours



**POLE AMENAGEMENT/D.G.S.T**  
**DIRECTION ETUDES et TRAVAUX**  
Service Gestion Domaine Public Concessionnaires  
ST/PhR/YV  
Affaire suivie par Yves VERDIER  
☒ 04 94 51 91 71  
06 25 03 14 45

**Soit Transmis à :**

Madame Marie ROBLES  
Responsable du service  
Application du droit des sols

S/C de Monsieur Pierre COLOMAR  
Directeur Des Services ADS et SAFI.

s/c de Monsieur Emmanuel PORRE  
Directeur du Pôle Techniques

s/c de Monsieur Philippe RASMUS  
Directeur Etudes et Travaux



**OBJET :** **Permis de Construire : N° PC 083 061 23 F 0112**  
**Adresse de la construction :** Rue des Combattants en Afrique du nord 83600  
Fréjus  
**Section cadastrale :** AR 396, AR 414  
**Demandeur :** Commune de Fréjus Caïs  
**Adresse du demandeur :** Commune de FREJUS Place Formige 83600  
FREJUS

**DATE DE LA DEMANDE :** Le 16 Janvier 2024



**Accès :**

**Prescriptions :**

**Le conseil départemental est en charge des recommandations a  
apporter concernant le débouché sur la Rue des Combattants en  
Afrique du nord**

- La voirie devra permettre l'accès aux véhicules de secours, avec l'aménagement d'aires de retournement.
- Les accès devront faire l'objet d'une permission de voirie délivrée par le gestionnaire de la voie suivant la demande faite (*cerfa n°14023\*01*).
- Si la création des accès donne lieu à des déplacements d'ouvrages (éclairage, supports, regards, réseaux, modification des bordures de trottoir arbres, modification des aménagements routier ainsi que le marquage au sol ou autres) cela sera entièrement à la charge du demandeur.

Fréjus, le 16 Janvier 2024

Le Responsable du Service Gestion Domaine Public  
Concessionnaires

  
Yves VERDIER

